

CHALLET

Informations municipales

N° 248

RÉUNION DU JEUDI 6 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CHALLET, légalement convoqué le 31 mars en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Mme Alexandra GAUDET et M Lionel DELAHOICHE.

Secrétaire de séance : M Jérôme FERRON

oooooooooooo

• **Approbation du compte-rendu du 19/01/2017** :

Après lecture du compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

• **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016** :

Chaque Conseiller a pris connaissance des tableaux comportant les résultats en recettes et en dépenses du budget de l'année 2016.

Le Maire présente le Compte Administratif 2016 et précise qu'il est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur Bernard DEMICHEL, doyen d'âge, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 présenté par le Maire, ainsi que le Compte de Gestion de la Trésorerie Principale de Chartres Banlieue, lesquels se résument comme suit :

Exercice 2016 :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	43 502,08 €	50 737,86 €	7 235,78 €
Fonctionnement	203 107,77 €	206 474,34 €	3 366,57 €
TOTAUX	246 609,85 €	257 210,20 €	10 602,35 €

Résultat de clôture 2016 :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 3 609,82 €		7 235,78 €	3 625,96 €
Fonctionnement	49 265,32 €	-	3 366,57 €	52 631,89 €
TOTAUX	45 655,50 €	-	10 602,35 €	56 257,85 €

• Vote des reprises anticipées des résultats 2016 :

Ayant repris la présidence, le Maire présente au Conseil Municipal les reprises anticipées, certifiées exactes par la Trésorerie Principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation des résultats comme suit :

- Article 001 (recette) : résultat d'investissement reporté 3 625,96 €
- Article 1068 (recette) : excédent de fonctionnement reporté 0,00 €
- Article 002 (recette) : résultat de fonctionnement reporté 52 631,89 €

• Fixation des taux d'imposition 2017 :

Chaque Conseiller a pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, reprenant les bases prévisionnelles des taxes locales pour l'année 2017.

Après avis de la commission finances, en date du 4 avril 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide à nouveau de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017, malgré la continuité de la baisse des dotations de l'Etat.
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14,50 %
 - Taxe foncière bâti 15,50 %
 - Taxe foncière non bâti 33,00 %

• Vote du Budget Primitif 2017 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2017, qui a été étudié avec la commission des finances le 4 avril 2017, à savoir :

BUDGET COMMUNE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement *	259 235,89 €	259 235,89 €
Section d'Investissement *	123 251,66 €	123 251,66 €

(*) Budget voté au chapitre

Les investissements prévus au budget 2017 sont :

- Aménagement de sécurité Chapitre 21 - article 2152 92 000,00 €
- ADAP Chapitre 21 - article 21311 9 900,00 €
- Aménagement paysager Chapitre 21 - article 2128 5 720,00 €
- Changement poteaux incendie Chapitre 21 - article 21568 4 860,00 €

Soit un total des investissements de 112 480,00 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 259 235,89 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 123 251,66 €

• **Emprunt** :

Afin de financer tous les travaux d'investissement prévus au Budget Primitif 2017, la Commune souhaite avoir recours à un emprunt, profitant d'un taux fixe très avantageux de 0,77%.

Le maire donne lecture, aux conseillers, du financement proposé par la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide, de retenir la proposition de prêt de 20 000,00 € remboursable sur 7 ans au taux fixe de 0,77 %, échéance trimestrielle constante de 734,40 €.

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

COMPTE-RENDU DES SYNDICATS

Syndicat de Fresnay :

Vote du budget 2017, la participation des communes aux frais de fonctionnement reste à 1 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de sécurité :

Suite aux différentes remarques inscrites sur le registre mis à la disposition des administrés, certaines modifications ont été apportées :

- Elargissement de la chaussée à 4,50 m au niveau de l'arrêt des transports scolaires
- Suppression des chicanes
- Zone 30
- Plateau au niveau du local communal

Référent vélo :

Monsieur Nicolas GUILLAUME s'est finalement porté volontaire pour être le référent vélo de la Commune auprès de Chartres Métropole.

Fête des voisins :

La fête des voisins aura lieu le jeudi 25 mai 2017, afin de ne pas perturber la fête des mamans. Un concours sur les desserts sera organisé (informations à venir).

Concours des maisons fleuries :

Le règlement et les inscriptions pour le concours des maisons fleuries à Challet ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres, ils sont également disponibles sur le site internet de la commune : www.mairie-challet.fr. Les inscriptions sont attendues jusqu'au 20 mai.

Nettoyage des caniveaux :

En l'absence de l'agent communal, en arrêt maladie, nous remercions les habitants de bien vouloir assurer le nettoyage des caniveaux se situant devant chez eux, comme certains Calétusiens l'ont déjà entrepris.

Suggestion :

Un Calétusien propose d'installer un panneau d'information près des containers, le Conseil Municipal réfléchit à cette idée.

Elections présidentielles :

Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont apporté leur aide pour la tenue du bureau de vote.

RAPPEL

La municipalité rappelle qu'il est interdit de déposer des cartons et autres déchets aux abords des containers rue de la République.

Fin de séance : 22 heures